

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal
Séance du 13 septembre 2022

Date de convocation : 06/09/2022

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du 11 juillet 2022
2. Virements de crédits n°3
3. Conventions DECI
4. Subvention FNACA
5. Rapports annuels de la SEMIS 2021
6. Informations et questions diverses

01 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2022

Unanimité

02-VIREMENTS DE CREDITS N°3 (N°41)

Il est proposé au conseil municipal les virements de crédits suivant pour le budget principal :

Désignation	Dépenses	Recettes	Page du budget
FONCTIONNEMENT			
Néant			
Total Fonctionnement	0	0	
INVESTISSEMENT			
Chapitre 21 – Article 21318 – fonction 8 - Opération 260 – construction la poste	+ 6000		27
Chapitre 13 – Article 1323 – fonction 8 - Subvention voirie Département		+ 6000	22
Chapitre 041 – Article 21318 – fonction 8 – Inventaire 0521 - Opération 260 : Transfert de la valeur du terrain à bâtir de La Poste		+ 11 760	22
Chapitre 041 – Article 2115 – fonction 8 – Inventaire 0267 - Opération 260 : Valeur du terrain de La Poste 168 m2 x 70 €	+ 11 760		20
Total Investissement	+ 17 760	+ 17 760	

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise ces virements de crédits.

03- CONVENTIONS POUR LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (N°042)

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal la délibération prise le 14 mars 2022 pour autoriser des conventions avec des propriétaires privés dans le cadre de la défense incendie.

À la suite de la remise du Schéma communal de Défense Extérieure contre l'incendie (SCDECI), il est proposé d'autres aménagements et conventions pour développer une DECI adaptée, rationnelle et efficace.

Parmi les mesures retenues, il est proposé l'installation des bâches incendies suivantes :

- Le Taillis- Le Plessis : Bâche de 60m³, parcelle AH 306,
- Senouche – Montinet – Lamy : point incendie privé 40m³, parcelle AR 036,
- La Bodinerie - Chez Thibaud : point incendie privé 4000m³, parcelle BH 727,
- Chez Chasseriaud : point incendie privé 180m³ – parcelles AB 674 et 676,
- Nancrevant : point incendie privé 120m³ – parcelle AM 006,
- La Taillée route des Charmes – point incendie privé 120m³ – parcelle AM 325.

Il est donc proposé de signer une convention avec les propriétaires privés de ces parcelles.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise M le Maire à signer les conventions listées ci-dessus.

04- Subvention FNACA (N°43)

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal d'attribuer une subvention à la Fédération Nationale des Anciens Combattants (FNACA) pour un montant de 170€.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le versement de la subvention de 170€ pour la FNACA.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les rapports annuels 2021 de la SEMIS.

La commune a mis à disposition de la SEMIS des terrains par le biais de baux emphytéotiques sur lesquels la SEMIS a construit des programmes de logements sociaux dont elle assure la gestion.

La SEMIS a fait parvenir les rapports annuels 2021 pour ces programmes de logements sociaux.

Conformément à l'article L 1524-6 du Code Général des Collectivités Territoriales « les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an ».

Programme n° 009 – 5 logements locatifs sociaux - Avenue Charles de Gaulle

Convention du 10/03/1992

Année	Engagement conventionnel au 31.12 N-1	Résultat N	Engagement conventionnel au 31.12. Année N
2017	20 185,77 €	8 853,34 €	29 039,11€
2018	29 038,11€	3 358,33 €	32 397,44€
2019	32 397,44€	10 653,58€	43 051,02€
2020	43 051,02€	9 381,83€	52 432,85€
2021	52432,85€	6 518,60€	58 951,45€

Le bilan et le compte de résultat 2021, arrêtés au 31.12.2021, certifiés conformes par le Commissaire aux Comptes font apparaître que ces opérations dégagent un excédent cumulé au 31/12/2021 de 58 951,45€.

Programme n°0208 – 2 logements – Rue saint Antoine - convention du 25/06/2001

Programme n°0224 – 4 logements – Rue abbé Vieuille – convention du 24/10/2002

Programme n°0271 – 9 logements – Rue des Sables – Convention du 11/03/2006

Année	N° programme	Adresse	Résultats Année N
2018	0208	Rue St Antoine	1 653,48 €
	0224	Rue Abbé Vieuille	6 962,72 €
	0271	Rue des Sables	10 193,73 €
TOTAL RESULTATS 2018			18 809,93 €
2019	0208	Rue St Antoine	- 5 271,55 €
	0224	Rue Abbé Vieuille	8 448,28 €
	0271	Rue des Sables	13 523,60 €
TOTAL RESULTATS 2019			16 700,33 €
2020	0208	Rue St Antoine	8 150,79 €
	0224	Rue Abbé Vieuille	4 052,13 €
	0271	Rue des Sables	17 104,41 €
TOTAL RESULTATS 2020			29 307,33 €
2021	0208	Rue St Antoine	-12 633,23
	0224	Rue Abbé Vieuille	2 734,02€
	0271	Rue des Sables	9 604,33€
TOTAL RESULTATS 2021			-294,88€

Le bilan et le compte de résultat 2021 arrêtés au 31.12.2021 certifiés conformes par le Commissaire aux Comptes font apparaître que ces opérations dégagent pour l'exercice 2021 un déficit de 294,88 € (Pour mémoire, tableau exercices précédents).

Conformément à l'article L 1524-5 du CGCT, le conseil municipal doit émettre un avis sur l'exercice écoulé et donner quitus au mandataire pour cette période pour l'ensemble des programmes présentés ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable sur les comptes de l'opération précitée, arrêtés au 31/12/2021 laissant apparaître un excédent cumulé au 31/12/2021 de 58 951,45€ pour le programme 009 et un déficit de 294,88€ pour les programmes 0208, 0224 et 0271.

06 - DECISIONS

2022-018	Avenants Marché de construction de La Poste lots 4 et 8
2022-019	Ouverture d'une ligne de trésorerie
2022-020	Bail pour les nouveaux locaux de La Poste

Séance levée à 21h50

Le secrétaire

Jean-Paul Girard